

SYNDICAT MIXTE POLE RIED BRUN

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance du 20 Février 2024**

Sous la présidence de M. Marc BOUCHE, Président

Monsieur Marc Bouché souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 18 h 30

Membres présents :

Déléguée d'Andolsheim	Mme Elisabeth BRAESCH
Délégué de Bischwihr	M. Benoît MERGEL, délégué suppléant
Délégués de Fortschwihr	M. Michel CAUMETTE Mme Anne DAVID
Déléguée de Grussenheim	Mme Estelle BRAULT-PELUZZI
Délégués de Porte du Ried	Mme Michèle SCHILLINGER M. Christian DURR
Délégué de Horbourg-Wihr	M. Daniel BOEGLER
Délégué de Jepsheim	M. Joël HENNY
Délégués de Muntzenheim	M. Marc BOUCHE Mme Christelle LEHRY
Délégué de Wickerswihr	M. Richard LEY
Délégué de Urschenheim	néant
Délégué de Durrenentzen	M. Paul BASS
Délégué de la Communauté de communes Alsace Rhin-Brisach	M. Sébastien FRECHARD

Membres absents excusés :

Mme Pauline HAMRAOUI, déléguée de Andolsheim, qui a donné procuration à Mme Elisabeth BRAESCH

M. Marie-Joseph HELMLINGER, délégué de Bischwih, qui a donné procuration à M. Benoît MERGEL, délégué suppléant
Mme Sabine KIENTZ, déléguée de Bischwih, remplacée par M. Benoît MERGEL, suppléant
Mme Carine BAUMANN, déléguée de Porte du Ried qui a donné procuration à M. Christian DURR
Mme Lyubica DAUSS-CONTRERAS, déléguée de Wickerschwihr qui a donné procuration à M. Richard LEY
M. Robert KOHLER, délégué de Urschenheim qui a donné procuration à M. Marc BOUCHE

Membre absent :

M. Arthur URBAN, délégué de Horbourg-Wihr

Secrétaire de séance : M. Michel CAUMETTE

Assistaient également à la réunion : Mme Frédérique GOIDIN-CARVALHO. agent administratif
Mme Aurélie GEBHARD, agent contractuel, en charge des finances
M. Jean-Raphaël KUEHN, agent contractuel en charge des finances
jusqu'au 31/03/2024

Ordre du Jour

COMPETENCE OBLIGATOIRE	A
-------------------------------	----------

A.1 – Approbation et signature du procès-verbal de la réunion du 29 Novembre 2023.

A.2 – Fixation des durées d'amortissements des biens – Plan comptable M57

A.3 – Approbation du règlement budgétaire et financier (RBF) 2024.

A.4 – Débat d'orientation budgétaire 2024.

A.5 – Fixation des Contributions Communales pour 2024.

A.6 – Fixation des tarifs de location du Gymnase du 01/09/2024 au 31/08/2025.

A.7 – Création d'un emploi temporaire d'agent des services techniques à 20/35 à pourvoir au titre d'un accroissement temporaire d'activité

COMPETENCES OPTIONNELLES	B
---------------------------------	----------

B .1 – Compétence périscolaire et scolaire.

B.1.1 – Fixation des crédits scolaires pour 2024.

B.1.2 – Subvention à l'association « La Jeunesse du Ried Brun » pour 2024.

B .2 - Compétence animation jeunesse

B.2.1 – Nouvelles activités Anim'Jeunes et Fixation des tarifs 2024.

C .1 - Divers

COMPETENCE OBLIGATOIRE

A

A.1 – Approbation et signature du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2023

Sans objection

A.2 – Fixation des durées d'amortissement des biens – Plan comptable M57

Délégués des communes ayant participé au vote : toutes les communes

Monsieur le Président rappelle que le conseil Syndical a délibéré le 27 septembre 2023 afin d'appliquer la nomenclature M57 au 1er janvier 2024.

La mise en place de la nomenclature comptable et budgétaire M57 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations. Le champ d'application reste défini par l'article R.2321-1 du CGCT qui fixe les règles applicables aux amortissements des collectivités territoriales.

Les durées d'amortissement des immobilisations sont fixées librement pour chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante à l'exception :

- Des frais d'études et frais d'insertion non suivis de réalisation qui sont amortis sur une durée maximale de 5 ans
- Des subventions d'équipement versées qui sont amorties sur une durée de 5 ans pour les financements de biens matériels et mobiliers et sur une durée de 30 ans pour le financement des biens immobiliers

Pour les autres catégories de dépenses, la durée d'amortissement doit correspondre à la durée probable d'utilisation. Il est proposé d'harmoniser les durées d'amortissement appliquées avant le passage de la M14 en M57, selon le tableau suivant :

Article/Immobilisation	Biens ou catégories de biens	Durée d'amortissement
Immobilisation incorporelles		
2031	Frais d'études, de recherches et de développement	3 ans
2041511	Subventions d'équipement versées par le GFP de rattachement – Biens mobiliers	1 an
2041582	Subventions d'équipement versées aux EPL – Bâtiments et installation	15 ans
20421	Subvention d'équipement – Biens matériel et mobilier	5 ans
204422	Subventions d'équipement en nature – personnes de droits privé – bâtiments et installation	15 ans
2046	Attribution de compensation d'investissement	1 an
20421	Biens mobiliers, matériels, études	5 ans

20422	Subventions d'équipement versées	5 ans
2051	Logiciels	5 ans
Immobilisations corporelles		
2128	Autres agencements et aménagements de terrain	10 ans
21312	Bâtiments scolaires	30 ans
21318	Constructions autres bâtiments publics	10 ans
2138	Autres constructions	10 ans
2152	Installation de voirie	5 ans
21531	Réseaux d'adduction d'eau	10 ans
21538	Autres réseaux	10 ans
215738	Autre matériel et outillage de voirie	5 ans
2158	Autres installations, matériel ou outillage technique	10 ans
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	10 ans
21828	Matériel de transport	10 ans
21831/21838	Matériel informatique scolaire/Autre matériel informatique	5 ans
21841/21848	Matériel de bureau et mobilier scolaires/Autres matériels de bureau et mobiliers	5 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	10 ans

L'instruction M57 prévoit :

que l'amortissement prorata temporis est pour sa part calculé pour chaque catégorie d'immobilisation, à compter de la date effective d'entrée en service du bien dans le patrimoine de la collectivité.
de calculer l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisations au prorata temporis à compter de la date de mise en service entendue comme la date de l'émission du mandat pour tous les biens acquis à compter du 01 janvier 2024.

Le seuil des biens de faible valeur inférieur à 1 000 €, en dessous duquel l'amortissement sera effectué en 1 année au cours de l'exercice suivant leur acquisition. Ces biens seront sortis de l'actif et de l'inventaire comptable de l'ordonnateur, dès qu'ils ont été intégralement amortis, c'est-à-dire au 31 décembre de l'année qui suit celle de leur acquisition.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques ;

Vu la délibération du conseil syndical du 27 septembre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Vu l'avis du comptable assignataire du syndicat en date du 3 juillet 2023 ;

Considérant qu'à compter du 1er janvier 2024 dans le cadre la M57, il convient de fixer les durées d'amortissement des immobilisations ;

Considérant l'application de la règle du prorata temporis pour les nouvelles immobilisations à compter du 1er janvier 2024 ;

Le Conseil syndical, après délibéré, à l'unanimité des délégués des communes votantes ;

adopte le principe de l'amortissement au prorata temporis

fixe les durées d'amortissement par nature de biens comme récapitulé dans le tableau ci-dessus.

fixe à 1 000 € le seuil des biens de faible valeur, en dessous duquel l'amortissement sera effectué en 1 année au cours de l'exercice suivant leur acquisition. Ces biens seront sortis de l'actif et de l'inventaire comptable de l'ordonnateur, dès qu'ils ont été intégralement amortis, c'est-à-dire au 31 décembre de l'année qui suit celle de leur acquisition.

A.3.-Approbation du règlement budgétaire et financier (RBF) 2024

Délégués des communes ayant participé au vote : délégués de toutes les communes

Monsieur le Président expose que, dans le cadre du passage à la comptabilité M57 développée au 1er janvier 2024 et en raison d'un nombre d'habitants supérieur à 3 500, le syndicat Pôle Ried Brun doit se doter d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF).

Ce RBF, valable pour la durée de la mandature, dont le contenu est défini par le Code Général des Collectivités Territoriales, doit notamment :

- Décrire les procédures budgétaires et comptables, les décrire en précisant notamment leurs modalités d'application au sein de la collectivité,
- Créer un référentiel commun, une culture de gestion que les services de la collectivité se sont appropriés,
- Rappeler les normes et respecter le principe de permanence des méthodes,
- Formaliser et sécuriser le dispositif des autorisations de programmes (AP) et de crédits de paiement (CP) .

Le RBF qu'il vous est proposé ici d'adopter reprend les mentions évoquées ci-avant en les adaptant au contexte du syndicat Pôle Ried Brun et précise également la définition de règles de gestion mises en œuvre par la collectivité, notamment au travers de son logiciel de gestion financière.

Pour conclure, ce RBF est à envisager comme un document de référence pour l'ensemble des questionnements budgétaires et comptables émanant des acteurs (agents comme élus) du syndicat dans l'exercice de leurs missions respectives.

Le Conseil syndical, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués des communes votantes

- **adopte** le Règlement Budgétaire et Financier qui sera annexé à la présente délibération
- **donne** tout pouvoir à Monsieur le Président ou son représentant pour la bonne exécution des présentes

A.4.-. Débat d'orientation budgétaire 2024

Délégués des communes ayant participé au vote : toutes les communes

M. Marc BOUCHE, Président, présente dans les grandes lignes les perspectives budgétaires pour l'année 2024.

A. LE RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A.1. Les ressources permanentes	1 506 074 €
La contribution des communes membres du syndicat mixte	1 332 912 €
Les produits des services	62 095 €
Les produits de gestion courante	111 067 €
A.2. Les ressources variables	96 496 €
Les atténuations de charges	10 473 €
Les produits exceptionnels	10 806 €
Les participations et subventions d'organismes.....	66 579 €
Le FCTVA.....	3 277 €
Les opérations d'ordre de transfert entre sections.....	5 361 €
A.3. Les ressources globales 1 506 074 € + 96 496 €	1 602 570 €

B. L'AFFECTATION DES RESSOURCES

- Les charges à caractère général (011)	317 186 €
- Les charges de personnel et assimilés (012)	728 175 €
- Les autres charges de gestion courante.....	340 318 €
- Les charges financières	70 374 €
- Les charges exceptionnelles.....	486 €
- Les dotations aux amortissements et provisions	85 285 €

Total des emplois.....1 541 824 €

La section de fonctionnement dégage un excédent d'exercice en 2023 de + 60 746 €.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement 2023 : 137 213 € (354 899 € en 2022)

Remboursement Capital emprunt	94 942 €
Solde marché coordination SPS étanchéité toiture gymnase	96 €
Nouvelle porte d'entrée arrière du gymnase	9 350 €
Mise en place disconnecteur réseau eau potable de l'Espace Ried Brun	1 817 €
Nouvelle double pompe chaudière ERB	2 804 €
Acquisition nouvelle centrale d'alarme intrusion pour ERB	2 824 €

Tubes fluo pour l'enseigne de l'ERB	1 140 €
Nettoyeur haute pression pour gymnase	1 678 €
Compresseur pour gymnase	1 353 €
Acquisition 4 ordinateurs portables pour école maternelle de Bischwihr	3 729 €
Acquisition d'un gerbeur pour levée des flight-cases à l'ERB	1 273 €
Acquisition de panneau de basket pour gymnase	528 €
Mise en place d'une alarme et gestion domotique pour le gymnase	10 318 €
Opération d'ordre de transfert entre sections	5 361 €
TOTAL	137 213 €

Les recettes d'investissement 2023 : **68 627 € (231 187 € en 2022)**

Amortissements	49 710 €
FCTVA	18 917 €
TOTAL	68 627 €

La section d'investissement accuse un déficit de **68 586 €**.

Résultat 2023, toutes sections confondues

L'année 2023 s'est soldée (hors résultats de 2022) par un déficit global de 7 840 €.

Le résultat global (fonctionnement et investissement), compte tenu du résultat 2022 de 135 394 €, diminue en 2023 et s'élève à 135 394 € - 7 840 €, **soit 127 554 €**.

C. LES PERSPECTIVES 2024

C.1 Le fonctionnement

Les dépenses :

Les charges à caractère général (011) :

L'estimation pour 2024 de ce chapitre serait d'environ 356 000 €, en augmentation de 39 000 € par rapport au budget primitif 2023, dû principalement au renouvellement des marchés gaz et électricité au 01/01/2024 (augmentation prévisionnelle de 10 500 € pour l'électricité et 28 000 € pour le gaz).

Les charges du personnel :

L'estimation pour 2024 de ce chapitre serait d'environ 750 000 € contre 732 000 € en 2023

- Remplacements ponctuels d'ATSEM en congé de maladie par du personnel extérieur
- Augmentations liées aux avancements d'échelons, reclassement du personnel

L'effectif en personnel du syndicat au 1^{er} janvier 2024 est composé de 11.57 ETP

Les charges de gestion courante :

Ces charges comprennent principalement les indemnités des élus, les subventions aux écoles pour crédits scolaires et la subvention versée à l'association La Jeunesse du Ried Brun, en charge de 5 structures périscolaires. Le montant peut être estimé à 562 055 € (510 111 € au budget primitif 2023).

La différence provient de la subvention supplémentaire de 50 000 € demandée par l'association La Jeunesse du Ried Brun en charge des 5 structures périscolaires.

Les charges financières

L'annuité des intérêts d'emprunts passent de 69 476 € à 74 212.33 compte-tenu du rattachement des ICNE (intérêts courus non échus de 5 318.54 €) en 2024

Les recettes

- Les contributions des communes membres du syndicat :

Ces contributions sont calculées compétence par compétence puisque le syndicat mixte est un syndicat à la carte.

Elles peuvent être estimées à 1 384 864 € pour 2024, en augmentation par rapport au budget primitif 2023 (1 332 911 €) sur la base des éléments précités.

- Les produits des services et de gestion courante sont variables et dépendent du taux d'occupation de l'Espace Ried Brun (spectacles, locations), des recettes anim jeunes et du gymnase (location aux associations). Ils peuvent être estimés à 172 571 € contre 147 300 € au budget primitif 2023), dû à un fort taux d'occupation prévisionnel de l'Espace Ried Brun en 2024 et l'augmentation des tarifs de location du gymnase pour les associations utilisatrices.
- Les participations et subventions d'organismes (CAF, CE Alsace, MSA...) sont stables. La recette estimée est de 60 775 € (57 000 € au budget primitif 2023).

Au vu de ces éléments le montant qui peut être dégagé en fonctionnement (compte 023) pour des dépenses d'investissement s'élève à 134 244 € (142 245 € en 2023).

Les investissements 2024

Les dépenses d'investissement

Compte tenu de la marge de manœuvre de la section de fonctionnement, il est proposé d'inscrire les actions suivantes pour 2024 pour un montant total de 234 929 €

- Remboursement capital emprunts.....101 929 €
- Mise en place d'une nouvelle sonorisation à l'Espace Ried Brun70 000 €
- Poste de caisse pour billetterie ERB5 000 €
- Modification du parking pour l'accès des bus.....5 000 €
- Equipements pour salle Espace Ried Brun.....10 000 €
- Réfection du bardage toiture gymnase.....30 000 €
- Matériel technique et équipements divers pour gymnase13 000 €

Les recettes d'investissement

- Le FCTVA est estimé à 37 928 € (19 338 € en 2023)
- Subvention pour sonorisation (CE Alsace, Région Grand Est, autres....) : 24 000 €
-

La dette

Le capital restant dû s'élève au 01/01/2024 à 2 146 195.52 € et se décompose comme suit :

- 1) Emprunt pour le gymnase (taux fixe 3.20 %) : Capital restant dû = 107 268.08 € avec une échéance au 30/11/2026
- 2) Emprunt pour le gymnase (taux fixe 2.90 %) : Capital restant dû = 94 596.34 € avec une échéance au 31/12/2037
Soit une dette de 10.26 €/habitant pour le gymnase
- 3) Emprunt pour l'Espace Ried Brun (taux fixe 3.25 %) : Capital restant dû = 1 944 331.10 € avec une échéance au 01/12/2043
Soit une dette de 271.47 €/habitant pour les bâtiments de l'Espace Ried Brun

L'annuité pour ces 3 emprunts s'élève en 2024 à 176 141.74/an (avec intérêts courus non échus à rattacher) contre 164 418 €/an en 2023 (sans rattachement)

Les orientations budgétaires 2024

Compte-tenu des éléments précédemment exposés, il est proposé de retenir les orientations budgétaires suivantes pour les principales compétences mutualisées :

Compétences	2024 Coût par habitant/an	Rappel 2023 Coût par habitant/an	variation
Compétence collège	10.16 €	10.24 €	- 0.1 %
Compétence Espace Ried Brun	35.92 €	33.95 €	+ 5 %
Compétence animation jeunesse	9.05 €	8.40 €	+ 7.7 %
Compétence relais assistantes maternelles	1.90 €	1.91 €	- 0.5 %
Domaine associatif	0.46 €	0.47 €	-2.17 %
Compétence périscolaire	43.46 €	39.36 €	+ 10.4 %

A.5 – Fixation des Contributions Communales pour 2024

Délégués des communes ayant participé au vote : délégués de toutes les communes

- **A.5.1 Résultats financiers**

M. Daniel BOEGLER, 1^{er} Vice-Président, présente les résultats financiers du Syndicat Pôle Ried Brun portant sur l'exercice 2023.

Les résultats, qui feront l'objet d'une approbation à travers le compte administratif 2023 lors de la réunion prochaine du 19 mars 2024, peuvent se résumer comme suit :

1) Compétence collège

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	225 411.72	292 286.40
Investissement	140 894.92	102 020.85
TOTAL	366 306.64	394 307.25

L'excédent global s'élève à + 28 000.61 €

2) Compétence Espace Ried Brun

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	315 091.33	364 216.32
Investissement	- 3 430.07	9 815.56
TOTAL	311 661.26	374 031.88

L'excédent global s'élève à + 62 370.62 €

3) Compétence Relais d'Assistantes Maternelles

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	67 156.79	74 094.11
Investissement	715.66	790.06
TOTAL	67 872.45	74 884.17

L'excédent global s'élève à + 7 011.72 €

4) Compétence Animation Jeunesse

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	112 740.66	113 171.44
Investissement	5 314.05	8 034.41
TOTAL	118 054.71	121 205.85

L'excédent global s'élève à + 3 151.14 €

5) Compétence « Domaine associatif »

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	5 055.17	9 792.15
Investissement	695.08	442.22
TOTAL	5 750.25	10 234.37

L'excédent global s'élève à + 4 484.12 €

6) Compétence Ecole élémentaire

** l'école élémentaire de Porte du Ried*

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	13 328.28	19 932.94
Investissement	241.00	0
TOTAL	13 569.28	19 932.94

L'excédent global s'élève à + 6 363.66 €

** l'école élémentaire de Muntzenheim*

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	18 054.89	16 466.13
Investissement	-150.60	0
TOTAL	17 904.29	16 466.13

Le déficit global s'élève à - 1 438.16 €

** l'école élémentaire du RPI 3 (Bischwihr, Fortschwihl et Wickerschwihl)*

BISCHWIHR

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	12 803.32	12 051.84
Investissement	1 459.72	1 780.35
TOTAL	14 263.04	13 832.19

Le déficit global s'élève à - 430.85 €

WICKERSCHWIHR

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	5 444.91	5 222.91

Investissement	571.15	696.61
TOTAL	6 016.06	5 919.52

Le déficit global s'élève à - 96.54 €

FORTSCHWIHR

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	12 235.08	11 556.44
Investissement	1 374.90	1 676.92
TOTAL	13 609.98	13 233.36

Le déficit global s'élève à - 376.62 €

7) Compétence Ecole maternelle

** l'école maternelle de Porte du Ried*

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	101 469.94	105 901.18
Investissement	722.99	0
TOTAL	102 192.93	105 901.18

L'excédent global s'élève à + 3 708.25 €

** l'école maternelle de Muntzenheim*

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	97 884.49	96 385.87
Investissement	498.60	0
TOTAL	98 383.09	96 385.87

Le déficit global s'élève à - 1 997.22 €

* l' école maternelle du RPI3 (Bischwihr, Fortschwihr et Wickerschihr)

BISCHWIHR

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	69 249.28	72 894.94
Investissement	3 661.97	1 819.85
TOTAL	72 911.25	74 714.79

L'excédent global s'élève à + 1 803.54 €

FORTSCHWIHR

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	45 177.24	47 638.62
Investissement	2 266.53	1 126.37
TOTAL	47 443.77	48 764.99

L'excédent global s'élève à +1 321.32 €

WICKERSCHWIHR

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	47 466.62	49 952.89
Investissement	2 528.70	1 256.66
TOTAL	49 995.32	51 209.55

L'excédent global s'élève à + 1 214.23 €

8) Compétence Périodique (Bischwihr, Durrenentzen, Fortschwihr, Porte du Ried, Muntzenheim, Urschenheim et Wickerschihr)

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	311 466.50	324 576.00
Investissement	2 003.34	1 358.49
TOTAL	313 469.84	325 934.49

L'excédent global s'élève à + 12 464.65 €

Dette du bâtiment micro-crèche

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	10 127.75	19 200.00
Investissement	9 072.25	0
TOTAL	19 200.00	19 200.00

Dette du bâtiment Espace Ried Brun

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	34 574.55	65 538.49
Investissement	30 963.94	0
TOTAL	65 538.49	65 538.49

RESULTAT GLOBAL 2024

Compétences	Résultats
Collège	+ 28 000.61
Espace Ried Brun	+ 62 370.62
Relais d'Assistantes Maternelles	+ 7 011.72
Animations jeunes	+ 3 151.14
Associatif	+ 4 484.12
Ecole élémentaire Porte du Ried	+ 6 363.66
Ecole élémentaire Muntzenheim	- 1 438.16
Ecole élémentaire Bischwihr	- 430.85
Ecole élémentaire Fortschwihr	- 376.62
Ecole élémentaire Wickerschwihr	- 96.54
Ecole maternelle Holtzwihr (PR)	+ 3 708.25
Ecole mat Muntzenheim	- 1 997.22
Ecole maternelle Bischwihr	+ 1 803.54
Ecole maternelle Fortschwihr	+ 1 321.22
Ecole mat Wickerschwihr	+ 1 214.23
Périscolaire	+ 12 464.65
	+ 127 554.37

- **A.5.2 Clé de répartition des frais d'administration générale**

1.1 Les frais de fonctionnement des services et du bâtiment administratif qui se répartissent comme suit :

- Les frais de fonctionnement du bâtiment administratif (chapitre 011)
art. 60611, 60612, 60613, 60631, 60632, 615221, 6156 (vérifications et maintenance), 6283 ;
- Les frais liés au service (chapitre 011)
art. 6064, 60622, 6068, 611, 61351, 61551, 6156 (maintenance informatique et bureautique), 6161, 6168, 6182, 6188, 6225, 6231, 6232 6236, 6237, 6247, 6251, 6261, 6262, 6281 ;
- L'annuité de la dette (capital + intérêts) liée au bâtiment administratif du syndicat
base retenue : volume des bâtiments (34,02 % pour le bâtiment administratif) =
 $102\,793.21 \times 34.02\% = 34\,970.25 \text{ €}$
Capital = 16 856.03
Intérêts = 18 114.22

Ces frais sont ventilés dans les différentes compétences selon le taux d'activité qui est fixé comme suit :

Compétences	Taux retenu
Collège	40 %
Espace Ried Brun	20 %
Ecoles élémentaires	5 %
Ecoles maternelles	15 %
Relais Assistantes Maternelles	3 %
Périscolaire	5 %
Animations jeunes	10 %
Associatif	2 %
	100 %

1.2 Les frais de personnel d'administration générale et les indemnités des élus

- Les frais de personnel d'administration générale (1 agent à 35/35 et 1 agent à 5/35)
art.6218, 64111, 64118, 6451, 6453, 6332, 6336, 6455 ;
- Les indemnités des élus (1 Président et 2 Vice-Présidents)
art. 65311, 65313..

Ces frais sont ventilés dans les différentes compétences selon le taux d'activité qui est fixé comme suit :

Compétences	Taux retenu
Collège	30 %
Espace Ried Brun	30 %
Ecoles élémentaires	5 %
Ecoles maternelles	15 %
Relais Assistantes Maternelles	3 %
Périscolaire	5 %
Animations jeunes	10 %
Associatif	2 %
	100 %

1.3 Les frais de personnel des services techniques (1 agent à 20/35) art. 6218, 64111 ,64118, 6332,6336,6451,6453, 6455.

Ces frais sont ventilés dans les différentes compétences selon le taux d'activité qui est fixé comme suit :

Compétences	Taux retenu
Collège	70 %
Espace Ried Brun	20 %
Animations jeunes	5 %
Associatif	5 %
	100 %

1.4 Les frais de personnel des services culturels, animations jeunesse et Relais assistantes maternelles art. 64111, 64118, 6451, 6453, 6332, 6336, 6455 ;

agents	Taux retenu culturel	Taux retenu animations jeunesse	Taux retenu RAM
Steve Casotti (100 %)	60 %	40 %	0%
Gaylord Richard (100 %)	40 %	60 %	0%
Julien Burdloff (100 %)	100 %	0 %	0%
Christine Fleith (37 %)	100 %	0%	0%
Karine Baumann (100 %)	0%	0%	100 %

1.5 Les frais de personnel de la section sport-étude du collège (1 agent à 50 %)
art. 64111, 64118, 6451, 6453, 6332, 6336, 6455

- **A.5.3 La compétence Collège – Fixation des contributions pour 2024**

Délégués des communes ayant participé au vote : délégués de Andolsheim, Bischwihr, Fortschwihr, Grussenheim, Porte du Ried, Horbourg-Wihr, Jepsheim, Muntzenheim, Wickerschihr et la communauté de communes Alsace Rhin-Brisach

La compétence collège est composée

- des coûts directs, déduction des recettes, liés à l'activité
- des frais d'administration générale liés aux charges de personnel d'administration générale et aux indemnités des élus selon le taux retenu de 30 %.
- des frais liés aux charges de services et de fonctionnement du bâtiment administratif au taux de 40 %
- des frais liés à l'annuité de la dette (capital + intérêts) du bâtiment administratif du syndicat au taux de 40 %

- des frais de personnel des services techniques selon le taux retenu de 70 %

Ce montant global est réparti selon la clé de répartition suivante : nombre d'habitants (population légale millésimée 2021 qui entre en vigueur le 01/01/2024).

Communes	Nb d'habitants	Taux retenu
Andolsheim	2 268	11.53 %
Bischwihr	1 195	6.07 %
Fortschwihr	1 195	6.07 %
Grussenheim	815	4,14 %
Porte du Ried	1 917	9.74 %
Horbourg-Wihr	6 423	32.64 %
Jebsheim	1 387	7.05 %
Muntzenheim	1 310	6.66 %
Wickerschwihr	730	3.71 %
CC Alsace Rhin Brisach*	2 437	12.39 %
TOTAL	19 677	100 %

*Baltzenheim 567, Durrenentzen 1060 et Urschenheim 810

Coût compétence 2024

Dépenses totales : 418 701.75

Fonctionnement

Coûts directs : 177 115.65

Frais de services, de fonctionnement et dette du bâtiment administratif : 40 365.69

Frais de personnel d'administration générale, technique et élus : 66 680.00

Total dépenses de fonctionnement : 284 161.34

Investissement

Coûts directs : 89 323.93

Dette bâtiment administratif : 6 742.41

Déficit d'investissement 2023 : 38 474.07

Total dépenses d'investissement : 134 540.41

Recettes totales : 418 701.75

Fonctionnement

Recettes directes : 56 160.73
 Contributions communes : 200 000
 Excédent de fonctionnement 2023 : 28 000.61
 Total recettes de fonctionnement : 284 161.34

Investissement

Total recettes : 134 540.41

CONTRIBUTIONS AVEC ABATTEMENT *

** suite à la décision du comité syndical du 4 mars 2021, un abattement sur la base population de 20 % est octroyé aux communes et groupement qui n'exercent que la compétence obligatoire au sein du syndicat*

Communes	Nb d'habitants	Taux retenu
Andolsheim	2 268	12.86 %
Bischwihr	1 195	6.78 %
Fortschwihr	1 195	6,78 %
Grussenheim	815	4,62 %
Porte du Ried	1 917	10.87 %
Horbourg-Wihr *	5 138	29.16 %
Jebnheim *	1 110	6.30 %
Muntzenheim	1 310	7.43 %
Wickerschwihr	730	4.14 %
CC Alsace Rhin Brisach*	1 950	11.06 %
TOTAL	17 628	100 %

Contributions 2024

Communes	Coût compétence	Taux retenu	Montant
Andolsheim	200 000	12.86 %	25 720.00
Bischwihr	200 000	6.78 %	13 560.00
Fortschwihr	200 000	6,78 %	13 560.00
Grussenheim	200 000	4,62 %	9 240.00
Porte du Ried	200 000	10.87 %	21 740.00
Horbourg-Wihr	200 000	29.16 %	58 320.00
Jebnheim	200 000	6.30 %	12 600.00
Muntzenheim	200 000	7.43 %	14 860.00
Wickerschwihr	200 000	4.14 %	8 280.00

CC Alsace Rhin -Brisach*	200 000	11.06 %	22 120.00
TOTAL	200 000	100 %	200 000

Par délibération du 4 mars 2021, le Comité a décidé de retenir la formule avec abattement et de procéder à partir de 2021 à un rattrapage sous forme de lissage sur 5 ans, selon le tableau ci-dessous :

COMMUNES	Montant avec abattement 20 % 2024	Lissage 2024	Contributions 2024
HORBOURG-WIHR *	58 320	+ 1 252	59 572
JEBSHEIM *	12 600	+ 288	12 888
CCARB *	22 120	+ 460	22 580
ANDOLSHEIM	25 720	- 486	25 234
BISCHWIHR	13 560	- 237	13 323
FORTSCHWIHR	13 560	- 259	13 301
GRUSSENHEIM	9 240	- 180	9 060
MUNTZENHEIM	14 860	- 277	14 583
PORTE DU RIED	21 740	- 399	21 341
WICKERSCHWIHR	8 280	- 162	8 118
	200 000	-	200 000

Le Comité Syndical, à l'unanimité des délégués des communes votantes,

Décide de fixer les contributions des communes pour 2024 pour la compétence « Collège » selon le tableau ci-dessus.

Décide d'inscrire les crédits correspondants à cette compétence au budget primitif 2024

- **A.5.4 compétence « Espace Ried Brun » – Fixation des contributions Communales pour 2024**

Délégués des communes ayant participé au vote : délégués des communes de Bischwihr, Fortschwih, Porte du Ried, Muntzenheim et Wickerschwih

La compétence Espace Ried Brun est composée

- des coûts directs, déduction des recettes, liés à l'activité
- des frais d'administration générale liés aux charges de personnel d'administration générale et aux indemnités des élus selon le taux retenu de 30 %.
- des frais liés aux charges de services et de fonctionnement du bâtiment administratif au taux de 20 %
- des frais liés à l'annuité de la dette (capital + intérêts) du bâtiment administratif du syndicat au taux de 20 %
- des frais de personnel des services techniques selon le taux retenu de 20 %

Ce montant global est réparti selon la clé de répartition suivante : nombre d'habitants (population légale millésimée 2021 qui entre en vigueur le 01/01/2024).

Communes	Nb d'habitants	Taux retenu
Bischwihr	1 195	18.83 %
Fortschwihr	1 195	18.83 %
Porte du Ried	1 917	30.20 %
Muntzenheim	1 310	20.64 %
Wickerschwihr	730	11.50 %
TOTAL	6 347	100 %

Coût compétence 2024

Dépenses totales : 471 393.65

Fonctionnement

Coûts directs : 334 480.52

Frais de services, de fonctionnement et dette du bâtiment administratif : 19 912.55

Frais de personnel d'administration générale, technique et élus : 36 400.00

Total dépenses de fonctionnement : 390 793.07

Investissement

Coûts directs : 77 229.37

Dette bâtiment administratif : 3 371.21

Total dépenses d'investissement : 80 600.58

Recettes totales : 471 393.65

Fonctionnement

Recettes directes : 100 422.45

Excédent de fonctionnement 2023 : 62 370.62

Contributions communes : 228 000

Total recettes de fonctionnement : 390 793.07

Investissement

Total recettes : 80 600.58

Contributions 2024

Communes	Coût compétence	Taux retenu	Montant
Bischwihr	228 000	18.83 %	42 932.40
Fortschwihr	228 000	18.83 %	42 932.40
Porte du Ried	228 000	30.20 %	68 856.00
Muntzenheim	228 000	20.64 %	47 059.20
Wickerschwihr	228 000	11.50 %	26 220.00
TOTAL		100 %	228 000

Le Comité Syndical, à l'unanimité des délégués des communes votantes,

Décide de fixer les contributions des communes pour 2024 pour la compétence « Espace Ried Brun » selon le tableau ci-dessus.

Décide d'inscrire les crédits correspondants à cette compétence au budget primitif 2024

- **A.5.5 compétence « Relais Petite Enfance » – Fixation des contributions Communales pour 2024**

Délégués des communes ayant participé au vote : délégués des communes de Andolsheim, Bischwihr, Fortschwihr, Porte du Ried, Jepsheim, Muntzenheim et Wickerschwihr

La compétence Relais Petite Enfance Maternelles est composée

- des coûts directs, déduction des recettes, liés à l'activité
- des frais d'administration générale du syndicat selon la répartition suivante :
 - Frais liés aux charges de personnel d'administration générale et aux indemnités des élus au taux de 3 %
 - Frais liés aux charges de services et de fonctionnement du bâtiment administratif au taux de 3 %
 - des frais liés à l'annuité de la dette (capital + intérêts) du bâtiment administratif du syndicat au taux de 3 %

Ce montant global est réparti selon la clé de répartition suivante : nombre d'habitants (population légale millésimée 2021 qui entre en vigueur le 01/01/2024).

Communes	Nb d'habitants	Taux retenu
Andolsheim	2 268	22.66 %
Bischwihr	1 195	11.95 %
Fortschwihr	1 195	11.95 %
Porte du Ried	1 917	19.17 %
Jebsheim	1 387	13.87 %
Muntzenheim	1 310	13.10 %
Wickerschwihr	730	7.30 %
TOTAL	10 002	100 %

Coût compétence 2024

Dépenses totales : 70 626.51

Fonctionnement

Coûts directs : 61 837.80

Frais de services, de fonctionnement et dette du bâtiment administratif : 3 678.43

Frais de personnel d'administration générale et élus : 3 679.00

Total dépenses de fonctionnement : 69 195.23

Investissement

Coûts directs : 925.60

Dette bâtiment administratif : 505.68

Total dépenses d'investissement : 1 431.28

Recettes totales : 70 626.51

Fonctionnement

Recettes directes : 43 183.51

Excédent de fonctionnement 2023 : 7 011.72

Contributions communes : 19 000

Total recettes de fonctionnement : 69 195.23

Investissement

Total recettes d'investissement : 1 431.28

Contributions 2024

Communes	Coût compétence	Taux retenu	Montant
Andolsheim	19 000	22.66 %	4 305.40
Bischwihr	19 000	11.95 %	2 270.50
Fortschwihr	19 000	11.95 %	2 270.50
Porte du Ried	19 000	19.17 %	3 642.30
Jepsheim	19 000	13.87 %	2 635.30
Muntzenheim	19 000	13.10 %	2 489.00
Wickerschwihr	19 000	7.30 %	1 387.00
TOTAL	19 000	100 %	19 000

Le Comité Syndical, à l'unanimité des délégués des communes votantes,

Décide de fixer les contributions des communes pour 2024 pour la compétence « Relais Petite Enfance » selon le tableau ci-dessus.

Décide d'inscrire les crédits correspondants à cette compétence au budget primitif 2024

- **A.5.6 compétences « Animation Jeunesse – Fixation des contributions Communales pour 2024**

Délégués des communes ayant participé au vote : délégués de Andolsheim, Bischwihr, Fortschwih, Porte du Ried, Muntzenheim et Wickerschwih

La compétence animations jeunes est composée

- des coûts directs, déduction des recettes, liés à l'activité
- des frais d'administration générale du syndicat selon la répartition suivante :
 - Frais liés aux charges de personnel d'administration générale et aux indemnités des élus au taux de 10 %
 - Frais de personnel des services techniques selon le taux retenu de 5 %
 - Frais liés aux charges de services et de fonctionnement du bâtiment administratif au taux de 10 %
 - des frais liés à l'annuité de la dette (capital + intérêts) du bâtiment administratif du syndicat au taux de 10 %

Ce montant global est réparti selon la clé de répartition suivante : nombre d'habitants (population légale millésimée 2021 qui entre en vigueur le 01/01/2024).

Communes	Nb d'habitants	Taux retenu
Andolsheim	2 268	26.33 %
Bischwihr	1 195	13.87 %
Fortschwih	1 195	13.87 %
Porte du Ried	1 917	22.25 %
Muntzenheim	1 310	15.21 %
Wickerschwih	730	8.47 %
TOTAL	8 615	100 %

Coût compétence 2024

Dépenses totales : 115 734.58

Fonctionnement

Coûts directs : 91 701.12

Frais de services, de fonctionnement et dette du bâtiment administratif : 9 606.42

Frais de personnel d'administration générale, technique et élus : 11 500.00

Total dépenses de fonctionnement : 112 807.54

Investissement

Coûts directs : 1 241.44

Dette bâtiment administratif : 1 685.60

Total dépenses d'investissement : 2 927.04

Recettes totales : 115 734.58

Fonctionnement

Recettes directes : 31 656.40

Excédent de fonctionnement 2023 : 3 151.14

Contributions communes : 78 000

Total recettes de fonctionnement : 112 807.54

Investissement

Total recettes : 2 927.04

Contributions 2024

Communes	Coût compétence	Taux retenu	Montant
Andolsheim	78 000	26.33 %	20 537.40
Bischwihr	78 000	13.87 %	10 818.60
Fortschwihr	78 000	13.87 %	10 818.60
Porte du Ried	78 000	22.25 %	17 355.00
Muntzenheim	78 000	15.21 %	11 863.80
Wickerschwihr	78 000	8.47 %	6 606.60
TOTAL	78 000	100%	78 000

Le Comité Syndical, à l'unanimité des délégués des communes votantes,

Décide de fixer les contributions des communes pour 2024 pour la compétence « Animation Jeunesse » selon le tableau ci-dessus.

Décide d'inscrire les crédits correspondants à cette compétence au budget primitif 2024

- **A.5.7 compétence « Domaine Associatif – Fixation des contributions Communales pour 2024**

Délégués des communes ayant participé au vote : délégués de Andolsheim, Bischwihr, Fortschwihr, Porte du Ried, Muntzenheim et Wickerschwihr

La compétence «domaine associatif » est composée

- des coûts directs, déduction des recettes, liés à l'activité
- des frais d'administration générale du syndicat selon la répartition suivante :
 - Frais liés aux charges de personnel d'administration générale et aux indemnités des élus au taux de 2 %
 - Frais de personnel de services technique au taux retenu de 5 %
 - Frais liés aux charges de services et de fonctionnement du bâtiment administratif au taux de 2 %
 - des frais liés à l'annuité de la dette (capital + intérêts) du bâtiment administratif du syndicat au taux de 2 %

Ce montant global est réparti selon la clé de répartition suivante : nombre d'habitants (population légale millésimée 2021 qui entre en vigueur le 01/01/2024).

Communes	Nb d'habitants	Taux retenu
Andolsheim	2 268	26.33 %
Bischwihr	1 195	13.87 %
Fortschwih	1 195	13.87 %
Porte du Ried	1 917	22.25 %
Muntzenheim	1 310	15.21 %
Wickerschwih	730	8.47 %
TOTAL	8 615	100 %

coût compétence 2024

Dépenses totales : 13 108.85

Fonctionnement

Coûts directs : 4 371.87

Frais de services, de fonctionnement et dette du bâtiment administratif : 2 104.99

Frais de personnel d'administration générale, technique et élus : 3 042.00

Total dépenses de fonctionnement : 9 518.86

Investissement

Coûts directs : 3 252.86

Dette bâtiment administratif : 337.13

Total dépenses d'investissement : 3 589.99

Recettes totales : 13 108.65Fonctionnement

Recettes directes : 34.74

Excédent de fonctionnement 2023 : 4 484.12

Contributions communes : 4 000

Total recettes de fonctionnement : 8 518.86

Investissement

Total recettes : 4 589.99

Contributions 2024

Communes	Coût compétence	Taux retenu	Montant
Andolsheim	4 000	26.33 %	1 053.20
Bischwihr	4 000	13.87 %	554.80
Fortschwihr	4 000	13.87 %	554.80
Porte du Ried	4 000	22.25 %	890.00
Muntzenheim	4 000	15.21 %	608.40
Wickerschwihr	4 000	8.47%	338.80
TOTAL	4 000	100 %	4 000

Le Comité Syndical, à l'unanimité des délégués des communes votantes,

Décide de fixer les contributions des communes pour 2024 pour la compétence « Domaine Associatif » selon le tableau ci-dessus.

Décide d'inscrire les crédits correspondants à cette compétence au budget primitif 2024

- **A.5.8 compétence « Ecoles Elémentaires – Fixation des contributions Communales pour 2024**

Délégués des communes ayant participé au vote : délégués de Bischwihr, Fortschwih, Porte du Ried, Muntzenheim et Wickerschwih

A.5.8.1 Le service école élémentaire de Porte du Ried

Le service est composé :

- des coûts directs liés à l'activité, moins les recettes constatées :
 - * crédits de fonctionnement des classes
 - * crédits transports piscine et sorties
 - * entrées piscines
 - * crédits livres/défi-lecture
 - * crédits classe nature
 - * Télécom et internet
 - * frais de maintenance photocopieurs et informatique

- des frais d'administration générale du syndicat selon la répartition suivante :
 - Frais liés aux charges de personnel d'administration générale et aux indemnités des élus au taux de 5 %
 - Frais liés aux charges de services et de fonctionnement du bâtiment administratif au taux de 5 %
 - Frais liés à l'annuité de la dette (capital + intérêts) du bâtiment administratif du syndicat au taux de 5 %

Ce montant global est réparti selon la clé de répartition suivante : nombre d'habitants (population légale millésimée 2021 qui entre en vigueur le 01/01/2024).

Communes	Nb d'habitants	Taux retenu
Bischwihr	1 195	18.83 %
Fortschwih	1 195	18.83 %
Porte du Ried	1 917	30.20 %
Muntzenheim	1 310	20.64 %
Wickerschwih	730	11.50 %
TOTAL	6 347	100 %

DEPENSES

Communes	Coût frais d'administration générale 2024 et intérêts dette bât.administratif	Taux retenu	Montant
Bischwihr	5210.71	18.83 %	1 573.63
Fortschwihr	5210.71	18.83 %	
Porte du Ried	5210.71	30.20 %	
Muntzenheim	5210.71	20.64 %	
Wickerswihr	5210.71	11.50 %	
Communes	Coût frais de personnel administration générale + élus 2024	Taux retenu	Montant
Bischwihr	5 370.00	18.83 %	1 621.74
Fortschwihr	5 370.00	18.83 %	
Porte du Ried	5 370.00	30.20 %	
Muntzenheim	5 370.00	20.64 %	
Wickerswihr	5 370.00	11.50 %	

Coût compétence 2024

Dépenses totales : 15 345.18

Fonctionnement

Coûts directs : 11 654.29

Frais de services, de fonctionnement et dette du bâtiment administratif : 1 573.63

Frais de personnel d'administration générale et élus : 1 621.74

Total dépenses de fonctionnement : 14 849.66

Investissement :

Coûts directs : 241.00

Dette bâtiment administratif : $842.80 \times 30.20 \% = 254.52$

Total dépenses d'investissement : 495.52

Recettes totales : 15 345.18

Fonctionnement

Recettes directes : 0

Excédent de fonctionnement 2023 : 6 363.66

Contribution commune Porte du Ried : 8 486.00

Total recettes de fonctionnement : 14 849.66

Recettes d'Investissement : 495.52

A.5.8.2 Le service école élémentaire de Muntzenheim

Le service est composé :

- des coûts directs liés à l'activité, moins les recettes constatées :
 - * crédits de fonctionnement des classes
 - * crédits transports piscine et sorties
 - * entrées piscines
 - * crédits livres/défi-lecture
 - * crédits classe nature
 - * Télécom et internet
 - * frais de maintenance photocopieurs et informatique
- des frais d'administration générale du syndicat selon la répartition suivante :
 - Frais liés aux charges de personnel d'administration générale et aux indemnités des élus au taux de 5 %
 - Frais liés aux charges de services et de fonctionnement du bâtiment administratif au taux de 5 %
 - Frais liés à l'annuité de la dette (capital + intérêts) du bâtiment administratif du syndicat au taux de 5 %

Ce montant global est réparti selon la clé de répartition suivante : nombre d'habitants (population légale millésimée 2021 qui entre en vigueur le 01/01/2024).

Communes	Nb d'habitants	Taux retenu
Bischwihr	1 195	18.83 %
Fortschwih	1 195	18.83 %

Porte du Ried	1 917	30.20 %
Muntzenheim	1 310	20.64 %
Wickerschwih	730	11.50 %
TOTAL	6 347	100 %

DEPENSES

Communes	Coût frais d'administration générale 2024 et intérêts dette bât.administratif	Taux retenu	Montant
Bischwih	5210.71	18.83 %	1 075.49
Fortschwih	5210.71	18.83 %	
Porte du Ried	5210.71	30.20 %	
Muntzenheim	5210.71	20.64 %	
Wickerschwih	5210.71	11.50 %	
Communes	Coût frais de personnel administration générale + élus 2024	Taux retenu	Montant
Bischwih	5 370.00	18.83 %	1 108.37
Fortschwih	5 370.00	18.83 %	
Porte du Ried	5 370.00	30.20 %	
Muntzenheim	5 370.00	20.64 %	
Wickerschwih	5 370.00	11.50 %	

Coût compétence 2024

Dépenses totales : 16 711.19

Fonctionnement

coûts directs : 14 503.98

Frais de services, de fonctionnement et dette du bâtiment administratif : 1 075.49

Frais de personnel d'administration générale et élus : 1 108.37

Total dépenses de fonctionnement : 16 687.84

Dépenses d'Investissement :

Coûts directs : -150.60

Dettes bâtiment administratif : $842.80 \times 30.20 \% = 173.95$

Total dépenses d'investissement : 23.35

Recettes totales : 16 711.19

Fonctionnement

Contribution commune MUNTZENHEIM : 18 126.00

Déficit de fonctionnement 2023 : - 1 438.16

Total recettes de fonctionnement : 16 687.84

Investissement

total recettes d'investissement : 23.35

A. 5.8.3 Le service école élémentaire du RPI du Ried composé des 3 communes de Bischwihr, Fortschwihl et Wickerschwihl

Le service est composé :

- des coûts directs liés à l'activité, moins les recettes constatées :

* crédits de fonctionnement des classes

* crédits transports piscine et sorties

* entrées piscine

* crédits livres/défi-lecture

* crédits classe nature

* Télécom et internet

* frais de maintenance photocopieurs et informatique

- des frais d'administration générale du syndicat selon la répartition suivante :

- Frais liés aux charges de personnel d'administration générale et aux indemnités des élus au taux de 5 %
- Frais liés aux charges de services et de fonctionnement du bâtiment administratif au taux de 5 %
- Frais liés à l'annuité de la dette (capital + intérêts) du bâtiment administratif du syndicat au taux de 5 %

Ce montant global est réparti selon la clé de répartition suivante : nombre d'habitants (population légale millésimée 2021 qui entre en vigueur le 01/01/2024).

Communes	Nb d'habitants	Taux retenu
Bischwihr	1 195	18.83 %
Fortschwihr	1 195	18.83 %
Porte du Ried	1 917	30.20 %
Muntzenheim	1 310	20.64 %
Wickerschwihr	730	11.50 %
TOTAL	6 347	100 %

DEPENSES

Communes	Coût frais d'administration générale 2024 et intérêts dette bât.administratif	Taux retenu	Montant
Bischwihr	5210.71	18.83 %	981.18
Fortschwihr	5210.71	18.83 %	981.18
Porte du Ried	5210.71	30.20 %	
Muntzenheim	5210.71	20.64 %	
Wickerschwihr	5210.71	11.50 %	599.23
Communes	Coût frais de personnel administration générale + élus 2024	Taux retenu	Montant
Bischwihr	5 370.00	18.83 %	1 011.17
Fortschwihr	5 370.00	18.83 %	1 011.17
Porte du Ried	5 370.00	30.20 %	
Muntzenheim	5 370.00	20.64 %	
Wickerschwihr	5 370.00	11.50 %	617.55

Les coûts directs sont répartis selon la clé suivante :

Effectifs scolaires constatés à la rentrée qui précède l'adoption du budget, selon le tableau ci-dessous :

Communes	Effectifs à la rentrée 2023/2024	Taux retenu
Bischwihr	76	46.06 %
Fortschwihr	53	32.12 %
Wickerschwihr	36	21.82 %
TOTAL	165	100 %

Dépenses totales : 36 338.21

Dépenses de fonctionnement 2024 :

Coûts directs : 28 470.51

Frais de services, de fonctionnement et dette du bâtiment administratif : 2 561.59

Frais de personnel d'administration générale et élus : 2 639.89

Total dépenses de fonctionnement : 33 671.99

Dépenses d'investissement :

Coûts directs : 2 251.89

Dette bâtiment administratif : $842.80 \times 49.16 \% = 414.33$

Total dépenses d'investissement : 2 666.22

Recettes totales : 36 338.21

Fonctionnement

Contribution commune RPI 3 : 34 576.00

Déficit de fonctionnement 2023 : - 904.01

total recettes de fonctionnement : 33 671.99

Investissement

total recettes d'investissement : 2 666.22

Recettes : Déficit de fonctionnement 2023 : - 904.01

Bischwihr : - 430.85

Fortschwihr : - 376.62

Wickerschwihr : - 96.54

Communes	Coût directs	Taux retenu	Montant
Bischwihr	28 470.51	46.06 %	13 113.52
Fortschwihr	28 470.51	32.12 %	9 144.73
Wickerschwihr	28 470.51	21.82 %	6 212.26
TOTAL			28 470.51

RECAPITULATIF

Communes	Coûts adm.générale 2024	Coûts directs 2024	déficit 2023 à absorber	Coût Contributions 2024
Bischwihr	1 992.35	13 113.52	430.85	15 536.72
Fortschwihr	1 992.35	9 144.73	376.62	11 513.70
Wickerschwihr	1 216.78	6 212.26	96.54	7 525.58
TOTAL	5 201.48	28 470.51	904.01	34 576.00

Le Comité Syndical, à l'unanimité des délégués des communes votantes,

Décide de fixer les contributions des communes pour 2024 pour la compétence « Ecoles Élémentaires » selon les tableaux ci-dessus.

Décide d'inscrire les crédits correspondants à cette compétence au budget primitif 2024

- **A.5.9 compétence « Ecoles Maternelles – Fixation des contributions Communales pour 2024**

Délégués des communes ayant participé au vote : délégués de Bischwihr, Fortschwihr, Porte du Ried, Muntzenheim et Wickerschwihr

A.5.9.1 – Le service école maternelle de Porte du Ried

Le service est composé :

- des coûts directs liés à l'activité, moins les recettes constatées :

- * frais de personnel des ATSEM
- * frais de transport circuit scolaire
- * crédits de fonctionnement des classes
- * crédits transports piscine et sorties
- * crédits livres/défi-lecture
- * crédits classe nature
- * Télécom et internet
- * frais de maintenance photocopieurs et informatique

- des frais d'administration générale du syndicat selon la répartition suivante :
 - Frais liés aux charges de personnel d'administration générale et aux indemnités des élus au taux de 15 %
 - Frais liés aux charges de services et de fonctionnement du bâtiment administratif au taux de 15 %
 - Frais liés à l'annuité de la dette (capital + intérêts) du bâtiment administratif du syndicat au taux de 15 %

Ce montant global est réparti selon la clé de répartition suivante : nombre d'habitants (population légale millésimée 2021 qui entre en vigueur le 01/01/2024).

Communes	Nb d'habitants	Taux retenu
Bischwihr	1 195	18.83 %
Fortschwihr	1 195	18.83 %
Porte du Ried	1 917	30.20 %
Muntzenheim	1 310	20.64 %
Wickerschwihr	730	11.50 %
TOTAL	6 347	100 %

DEPENSES

Communes	Coût frais d'administration générale 2024 et intérêts dette bât.administratif	Taux retenu	Montant
Bischwihr	15 303.13	18.83 %	4 621.54
Fortschwihr	15 303.13	18.83 %	
Porte du Ried	15 303.13	30.20 %	
Muntzenheim	15 303.13	20.64 %	
Wickerschwihr	15 303.13	11.50 %	
		100 %	
Communes	Coût frais de personnel	Taux retenu	Montant

	administration générale + élus 2024		
Bischwihr	15 790.00	18.83 %	4 768.58
Fortschwihr	15 790.00	18.83 %	
Porte du Ried	15 790.00	30.20 %	
Muntzenheim	15 790.00	20.64 %	
Wickerschwihr	15 790.00	11.50 %	
		100 %	

Coût compétence 2024

Dépenses totales : 112 459.82

Fonctionnement

Coûts directs : 101 583.13

Frais de services, de fonctionnement et dette du bâtiment administratif : 4 621.54

Frais de personnel d'administration générale et élus : 4 768.58

Total dépenses de fonctionnement : 110 973.25

Investissement :

Coûts directs : 722.99

Dette bâtiment administratif : $2\,528.40 \times 30.20\% = 763.58$

Total dépenses d'investissement : 1 486.57

Recettes totales : 112 459.82

Fonctionnement

Recettes directes : 0

Excédent de fonctionnement 2023 : 3 708.25

Contribution commune Porte du Ried : 107 265

Total recettes de fonctionnement : 110 973.25

Investissement

Total recettes d'investissement : 1 486.57

A.5.9.2 - Le service école maternelle de Muntzenheim

Le service est composé :

- des coûts directs liés à l'activité, moins les recettes constatées :
 - * frais de personnel des ATSEM
 - * crédits de fonctionnement des classes

- * crédits transports piscine et sorties
 - * crédits livres/défi-lecture
 - * crédits classe nature
 - * Télécom et internet
 - * frais de maintenance photocopieurs et informatique
- des frais d'administration générale du syndicat selon la répartition suivante :
- Frais liés aux charges de personnel d'administration générale et aux indemnités des élus au taux de 15 %
 - Frais liés aux charges de services et de fonctionnement du bâtiment administratif au taux de 15 %
 - Frais liés à l'annuité de la dette (capital + intérêts) du bâtiment administratif du syndicat au taux de 15 %

Ce montant global est réparti selon la clé de répartition suivante : nombre d'habitants (population légale millésimée 2021 qui entre en vigueur le 01/01/2024).

Communes	Nb d'habitants	Taux retenu
Bischwihr	1 195	18.83 %
Fortschwihr	1 195	18.83 %
Porte du Ried	1 917	30.20 %
Muntzenheim	1 310	20.64 %
Wickerschwihr	730	11.50 %
TOTAL	6 347	100 %

DEPENSES

Communes	Coût frais d'administration générale 2024 et intérêts dette bât.administratif	Taux retenu	Montant
Bischwihr	15 303.13	18.83 %	3 158.57
Fortschwihr	15 303.13	18.83 %	
Porte du Ried	15 303.13	30.20 %	
Muntzenheim	15 303.13	20.64 %	
Wickerschwihr	15 303.13	11.50 %	
		100 %	

Communes	Coût frais de personnel administration générale + élus 2024	Taux retenu	Montant
Bischwihr	15 790.00	18.83 %	3 259.06
Fortschwihr	15 790.00	18.83 %	
Porte du Ried	15 790.00	30.20 %	
Muntzenheim	15 790.00	20.64 %	
Wickerschwihr	15 790.00	11.50 %	
		100 %	

Coût compétence 2024

Dépenses totales : 96 629.24

Fonctionnement

Coûts directs : 89 191.15

Frais de services, de fonctionnement et dette du bâtiment administratif : 3 158.57

Frais de personnel d'administration générale et élus : 3 259.06

Total dépenses de fonctionnement : 95 608.78

Investissement

Coûts directs : 498.60

Dette bâtiment administratif : $2\,528.40 \times 20.64\% = 521.86$

Total dépenses d'investissement : 1 020.46

Recettes totales : 96 629.24

fonctionnement

Recettes directes : 2 000

Contribution commune MUNTZENHEIM : 95 606

Déficit de fonctionnement 2023 : - 1 997.22

Total recettes de fonctionnement : 95 608.78

Investissement

Total recettes d'investissement : 1 020.46

A.5.9.3 - Le service écoles maternelles du RPI du Ried composé des 3 communes de Bischwihr, Fortschwihr et Wickerschwihr

Le service est composé :

- des coûts directs liés à l'activité, moins les recettes constatées :
 - * frais de personnel des ATSEM
 - * crédits de fonctionnement des classes
 - * crédits transports piscine et sorties
 - * crédits livres/défi-lecture
 - * crédits classe nature
 - * Télécom et internet
 - * frais de maintenance photocopieurs et informatique

- des frais d'administration générale du syndicat selon la répartition suivante :
 - Frais liés aux charges de personnel d'administration générale et aux indemnités des élus au taux de 15 %
 - Frais liés aux charges de services et de fonctionnement du bâtiment administratif au taux de 15 %
 - Frais liés à l'annuité de la dette (capital + intérêts) du bâtiment administratif du syndicat au taux de 15 %

Ce montant global est réparti selon la clé de répartition suivante : nombre d'habitants (population légale millésimée 2021 qui entre en vigueur le 01/01/2024

Communes	Nb d'habitants	Taux retenu
Bischwihr	1 195	18.83 %
Fortschwihr	1 195	18.83 %
Porte du Ried	1 917	30.20 %
Muntzenheim	1 310	20.64 %
Wickerschwihr	730	11.50 %
TOTAL	6 347	100 %

DEPENSES

Communes	Coût frais d'administration générale 2024 et intérêts dette bât.administratif	Taux retenu	Montant
Bischwihr	15 303.13	18.83 %	2 881.58

Fortschwihr	15 303.13	18.83 %	2 881.58
Porte du Ried	15 303.13	30.20 %	
Muntzenheim	15 303.13	20.64 %	
Wickerschwihr	15 303.13	11.50 %	1 759.86
		100 %	
Communes	Coût frais de personnel administration générale + élus 2024	Taux retenu	Montant
Bischwihr	15 790.00	18.83 %	2 973.26
Fortschwihr	15 790.00	18.83 %	2 973.26
Porte du Ried	15 790.00	30.20 %	
Muntzenheim	15 790.00	20.64 %	
Wickerschwihr	15 790.00	11.50 %	1 815.84
		100 %	

Les coûts directs sont répartis selon la clé suivante :

Effectifs scolaires constatés à la rentrée qui précède l'adoption du budget, selon le tableau ci-dessous :

Communes	Effectifs à la rentrée 2023/2024	Taux retenu
Bischwihr	36	39.13 %
Fortschwihr	30	32.61 %
Wickerschwihr	26	28.26 %
TOTAL	92	100 %

Dépenses totales : 181 715.27

Coûts directs : 158 932.61

Frais de services, de fonctionnement et dette du bâtiment administratif : 7 523.02

Frais de personnel d'administration générale et élus : 7 762.36

Total dépenses de fonctionnement : 174 217.99

Dépenses d'investissement :

Coûts directs : 6 254.32

Dette bâtiment administratif : $2\,528.40 \times 49.16\% = 1\,242.96$

Total dépenses d'investissement : 7 497.28

Recettes totales : 181 715.27

Fonctionnement

Recettes de fonctionnement : 3 000

Excédent de fonctionnement 2023 : 4 338.99

contribution communes RPI 3 : 166 879

total recettes de fonctionnement : 174 217.99

Investissement

total recettes d'investissement : 7 497.28

Excédent de fonctionnement 2023 : + 4 338.99

Blschwyr : + 1 803.54

Fortschwyr : + 1 321.22

Wickerschwyr : + 1 214.23

Communes	Coût directs	Taux retenu	Montant
Bischwyr	158 932.61	39.13 %	62 190.33
Fortschwyr	158 932.61	32.61 %	51 827.92
Wickerschwyr	158 932.61	28.26 %	44 914.36
TOTAL		100 %	158 932.61

RECAPITULATIF

Communes	Coûts adm.générale 2024	Coûts directs 2024	Excédent 2023 à déduire	Coût Contributions 2024
Bischwyr	5 854.84	61 016.43	- 1 803.54	65 067.73
Fortschwyr	5 854.84	50 849.62	- 1 321.22	55 383.24
Wickerschwyr	3 575.70	44 066.56	- 1 214.23	46 428.03

TOTAL	15 285.38	155 932.61	-4 338.99	166 879.00
-------	-----------	------------	-----------	------------

Le Comité Syndical, à l'unanimité des délégués des communes votantes,

Décide de fixer les contributions des communes pour 2024 pour la compétence « Ecoles Maternelles » selon les tableaux ci-dessus.

Décide d'inscrire les crédits correspondants à cette compétence au budget primitif 2024

- **A.5.10 compétence « Périscolaire – Fixation des contributions Communales pour 2024**

Délégués des communes ayant participé au vote : Bischwihr, Fortschwih, Durrenentzen, Porte du Ried, Muntzenheim, Urschenheim et Wickerschwih

Le service périscolaire de Durrenentzen, Urschenheim, Fortschwih, Porte du Ried, Muntzenheim, Bischwihr et Wickerschwih

La compétence périscolaire est composée

- des coûts directs liés à l'activité et des frais d'administration générale du syndicat, déduction des recettes constatées selon la répartition suivante :
- des frais liés aux charges de personnel d'administration générale et aux indemnités des élus au taux de 5 %
- des frais liés aux charges de services et de fonctionnement du bâtiment administratif au taux de 5 %
- des frais liés à l'annuité de la dette (capital + intérêts) du bâtiment administratif du syndicat au taux de 5 %

Ce montant global est réparti selon la clé de répartition suivante : nombre d'habitants (population légale millésimée 2021 qui entre en vigueur le 01/01/2024).

Coût compétence 2024

Dépenses : 376 056.30

Fonctionnement

Coûts directs : 357 842.94

Frais d'administration générale : 5 635.71
 Frais de personnel d'administration générale et élus : 6 090.00
 Total dépenses de fonctionnement : 369 568.65

Investissement

Coûts directs : 5 644.85
 Dette bâtiment administratif : 842.80
 Total dépenses d'investissement : 6 487.65

Recettes : 376 056.30

Fonctionnement

Recettes directes : 0
 Excédent de fonctionnement 2023 : 12 464.65
 Contributions communes : 357 104
 Total recettes de fonctionnement : 369 568.65

Investissement

Total recettes d'investissement : 6 487.65

Le montant des contributions fixé à 357 104 € est réparti selon les clés de répartition suivantes :

- 1) 50 % selon le nombre d'habitants (population légale millésimée 2021 qui entre en vigueur le 01/01/2024)
- 2) 50 % selon le nombre d'enfants accueillis dans les structures sur le temps de midi constaté en septembre 2023

- répartition à hauteur de 50 % selon le nombre d'habitants

Communes	Nb d'habitants	Taux retenu
Durrenentzen	1 060	12.90 %
Urschenheim	810	9.86 %
Bischwihr	1 195	14.54 %
Fortschwihr	1 195	14.54 %
Porte du Ried	1 917	23.33 %

Muntzenheim	1 310	15.95 %
Wickerschwihr	730	8.88 %
TOTAL	8 217	100 %

Communes	Coût compétence	Taux retenu	Montant
Durrenentzen	178 552	12.90 %	23 033.21
Urschenheim	178 552	9.86 %	17 605.23
Bischwihr	178 552	14.54 %	25 961.46
Fortschwihr	178 552	14.54 %	25 961.46
Porte du Ried	178 552	23.33 %	41 656.18
Muntzenheim	178 552	15.95 %	28 479.04
Wickerschwihr	178 552	8.88 %	15 855.42
TOTAL		100 %	178 552

- répartition à hauteur de 50 % sur le nombre d'enfants accueillis sur le temps de midi

Communes	Nombre d'enfants accueillis sur le temps de midi	Taux retenu
Durrenentzen (heures présences)	25	7.50 %
Urschenheim (heures présences)	19	5.70 %
Bischwihr (Lucioles)	31	9.32 %
Fortschwihr	64	19.22 %
Porte du Ried	82	24.62 %
Muntzenheim	81	24.32 %
Wickerschwihr (Lucioles)	31	9.32 %
TOTAL	333	100 %

--	--	--	--

Communes	Coût compétence	Taux retenu	Montant
Durrenentzen	178 552	7.50 %	13 391.40
Urschenheim	178 552	5.70 %	10 177.46
Bischwihr	178 552	9.32 %	16 641.05
Fortschwih	178 552	19.22 %	34 317.69
Porte du Ried	178 552	24.62 %	43 959.50
Muntzenheim	178 552	24.32 %	43 423.85
Wickerschwih	178 552	9.32 %	16 641.05
TOTAL		100 %	178 552

- total nombre d'habitants + fréquentation à midi

Contributions 2024

Communes	Nombre d'habitants	Fréquentation à midi	Montant
Durrenentzen	23 033.21	13 391.40	36 424.61
Urschenheim	17 605.23	10 177.46	27 782.69
Bischwihr	25 961.46	16 641.05	42 602.51
Fortschwih	25 961.46	34 317.69	60 279.15
Porte du Ried	41 656.18	43 959.50	85 615.68
Muntzenheim	28 479.04	43 423.85	71 902.89
Wickerschwih	15 855.42	16 641.05	32 496.47
TOTAL	178 552	178 552	357 104

Le Comité Syndical, à l'unanimité des délégués des communes votantes,

Décide de fixer les contributions des communes pour 2024 pour la compétence « Périscolaire » selon le tableau ci-dessus.

Décide d'inscrire les crédits correspondants à cette compétence au budget primitif 2024

- **A.5.11 – La dette des bâtiments de l'Espace Ried Brun**

Délégués des communes ayant participé au vote : délégués de Bischwihr, Fortschwih, Grussenheim, Porte du Ried, Muntzenheim, et Wickerschwih

L'annuité de la dette de l'emprunt relatif aux bâtiments de l'Espace Ried Brun s'élève en 2024 à 121 992.37 €

Une partie de l'annuité de cette dette à hauteur de 19 200 € (15.738 %) est couverte par le loyer annuel demandé à l'EURL Michel, locataire de la micro-crèche « les chérubins »

Le solde de 102 792.37 € est réparti entre le bâtiment administratif et le bâtiment culturel en fonction des volumes constatés :

- 65.98 % pour le bâtiment culturel, (67 822.41 €)
- 34.02 % pour le bâtiment administratif, (34 969.96 €)

La dette relative au bâtiment administratif est répartie dans les différentes compétences en fonction d'une clé de répartition fixée pour les frais d'administration générale.

La dette relative au bâtiment culturel est répartie sur les communes respectives selon le tableau ci-dessous :
base retenue : volume des bâtiments (65.98 % pour le bâtiment Espace culturel) = 102 792.37 x 65.98 % = 67 822.41 €

Capital = 32 691.38

Intérêts = 35 131.03

Communes	Nb d'habitants	Taux retenu
Bischwihr	1 195	16.68%
Fortschwih	1 195	16.68%
Grussenheim	815	11.39 %
Porte du Ried	1 917	26.77 %
Muntzenheim	1 310	18.29 %
Wickerschwih	730	10.19 %
TOTAL	7 162	100 %

contributions 2024

Communes	Coût compétence	Taux retenu	Montant
Bischwihr	67 822.41	16.68%	11 312.78
Fortschwih	67 822.41	16.68%	11 312.78
Grussenheim	67 822.41	11.39 %	7 724.97
Porte du Ried	67 822.41	26.77 %	18 156.06
Muntzenheim	67 822.41	18.29 %	12 404.72
Wickerschwih	67 822.41	10.19 %	6 911.10

TOTAL		100 %	67 822.41
-------	--	-------	-----------

Le Comité Syndical, à l'unanimité des délégués des communes votantes,

Décide de fixer les contributions des communes pour 2024 pour le remboursement de la dette liée au bâtiment culturel selon le tableau présenté.

Décide d'inscrire les crédits correspondants à cette contribution au budget primitif 2024

A.6 – Fixation des tarifs de location du Gymnase du 01/09/2024 au 31/08/2025

Délégués des communes ayant participé au vote : délégués de Andolsheim, Bischwihr, Fortschwih, Grussenheim, Porte du Ried, Horbourg-Wihr, Jebnheim, Muntzenheim, Wickerschwih et la communauté de communes Alsace Rhin-Brisach

M. le Président propose de fixer les tarifs de location du « site gymnase » pour la période du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025 comme suit :

TYPE DE MANIFESTATIONS	TARIF SEPTEMBRE 2024 à SEPTEMBRE 2025
Location du gymnase - associations des communes adhérentes	15 € / heure
Location du gymnase – associations extérieures aux communes adhérentes	20 € / heure
Terrain extérieur en journée	20 € / heure
Terrain extérieur avec éclairage	30 € / heure
Mise à disposition de la salle de réunion pour les associations	Gratuité
Tournoi organisé par les associations membres du syndicat Pôle Ried Brun – Collège de Fortschwih pour leur compte ou pour le compte de la Ligue d'Alsace (+ de 3 équipes)	75 €/journée
Tournoi organisé par une association extérieure suivant disponibilité et accord du Président du syndicat (demande exceptionnelle)	100 €/journée

Il rappelle que les installations sont prioritairement mises à disposition des associations des communes membres du Syndicat Pôle Ried Brun.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués des communes votantes,

Accepte les propositions de M. le Président telles que décrites ci-dessus et **vote** les tarifs correspondants.

A.7 – Création d'un emploi temporaire d'agent des services techniques à 20/35 à pourvoir au titre d'un accroissement temporaire d'activité

Délégués des communes ayant participé au vote : délégués de toutes les communes

Pour les besoins du service technique, le Syndicat dispose actuellement d'un agent employé à 20/35 par le biais d'une convention avec le Centre de Gestion du Haut-Rhin.

Le comité syndical, sur rapport du Président

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2313-1 et R2313-3 ;
- Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et suivants, ses articles L411-1 et suivants et le 1° de son article L332-23 ;
- Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;
- Vu l'état du personnel du syndicat ;
- Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant qu'il convient de procéder à la création d'un emploi temporaire d'agent des services techniques relevant du grade d'adjoint technique territorial à raison d'une durée hebdomadaire de service de 20 heures, soit 20/35 en raison des missions liées au service technique du syndicat ;

Considérant que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi permanent susvisé ;

Décide, à l'unanimité des délégués des communes votantes,

Article 1^{er} : À compter du 13 /04 /2024, un emploi temporaire d'agent des services techniques relevant du grade d'adjoint technique territorial, à raison d'une durée hebdomadaire de service 20 heures (soit 20/35^{èmes}), est créé pour une durée de 1 an, soit jusqu'au 12/04/2025 inclus, à pourvoir au titre d'un accroissement temporaire d'activité.

Le Président est chargé de procéder à l'actualisation de l'état du personnel.

Article 2 : Le Président est chargé de procéder au recrutement d'un agent contractuel sur cet emploi temporaire et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

B .1 – Compétence scolaire et périscolaire**B.1.1 – Fixation des crédits scolaires pour 2024**

Délégués des communes ayant participé au vote : délégués de Bischwihr, Fortschwih, Muntzenheim, Porte du Ried et Wickerschwih

Les crédits de fonctionnement et livres des écoles élémentaires et maternelles

Les crédits sont fixés sur la base d'un crédit / élève et non plus un crédit / classe puisque les besoins ne sont pas les mêmes selon les effectifs des classes.

Afin de respecter l'enveloppe budgétaire qui permet de déterminer les contributions respectives des communes à cette compétence, M. le Président propose de maintenir un montant de 45 € par élève pour 2024.

Le montant des crédits alloués est déterminé sur la base des effectifs constatés à la rentrée 2023/2024 selon la commune d'origine des élèves.

Sur proposition de M. le Président, le Comité Syndical décide d'allouer par école pour l'année civile 2023 les crédits selon le tableau ci-dessous :

ECOLES	Crédit/Elève/an	Effectif selon commune d'origine	Montant alloué
Ecoles élémentaires RPI 3			
▪ Bischwihr	45 €	76	3 420.00
▪ Wickerschwih	45 €	36	1 620.00
▪ Fortschwih	45 €	53	2 385.00
TOTAL	45 €	165	
			Total RPI 3 élémentaire 7 425,00
Ecole maternelle RPI 3			
▪ Bischwihr	45 €	36	1 620.00
▪ Wickerschwih	45 €	30	1 350.00
▪ Fortschwih	45 €	26	1 170.00
TOTAL	45 €	92	
			Total RPI 3 maternelle 4 140.00
Porte du Ried élémentaire y compris ULIS	45 €	118	5 310.00
Porte du Ried maternelle	45 €	52	2 340.00
Muntzenheim élémentaire	45 €	134	6 030.00
Muntzenheim maternelle	45 €	72	3 240.00

Les crédits de transport pour les sorties et la piscine et la prise en charge des entrées à la piscine

Pour 2024, M. Le Président propose de reconduire les crédits identiques à ceux de 2023, versés sous forme de subvention, pour permettre aux écoles de payer les prestataires en direct. Comme précédemment, les directeurs d'écoles seront chargés en fin d'année de produire un récapitulatif des dépenses avec justificatifs des factures.

M. Le Président propose de continuer à prendre en charge les entrées à la piscine pour l'année scolaire 2023/2024 et de payer directement ces entrées au prestataire en charge de la gestion de la piscine concernée. Ce montant a représenté 6 134 € en 2023.

Le Comité Syndical **approuve**, à l'unanimité des délégués des communes votantes ces propositions.

Pour les transports, le Comité Syndical, à l'unanimité des délégués des communes votantes, **décide** d'allouer les crédits pour l'année civile 2024 selon le tableau ci-dessous :

<i>Ecoles</i>	<i>Crédits transport sorties/classe</i>	<i>Nbr classes</i>	<i>Montant alloué 2023</i>	<i>Crédits transport piscine/classe</i>	<i>Nbre classes</i>	<i>Montant alloué 2023</i>
Bischwihr élémentaire	150 €	1	150 €	350 €	1	350 €
Wickerswihr élémentaire	150 €	2	300 €	350 €	2	700 €
Fortschwihr élémentaire	150 €	4	600 €	350 €	4	1 400 €
Porte du Ried élémentaire y compris ULIS	150 €	6	900 €	350 €	6	2 100 €
Muntzenheim élémentaire	150 €	6	900 €	350 €	6	2 100 €
Muntzenheim maternelle	150 €	3	450 €			
Porte du Ried maternelle	150 €	2	300 €			
Bischwihr maternelle	150 €	4	600 €			

B.1.2 – Subvention à l'association « La Jeunesse du Ried Brun » pour 2024

Délégués des communes ayant participé au vote : délégués de Bischwihr, Fortschwihr, Muntzenheim, Porte du Ried, Wickerswihr, Durrenentzen et Urschenheim

Sur la base de la convention existante, l'association Jeunesse du Ried Brun gère les 5 structures périscolaires suivantes :

- Les Lucioles à Bischwihr
- Les Kaferlas à Holtzwihr avec une annexe à Riedwihr
- L'Escapade à Muntzenheim
- Les Mille-Pattes à Fortschwihr
- L'Île aux Copains à Durrenentzen

L'association en charge de ces 5 structures a présenté une demande de subvention de fonctionnement pour 2024 qui comprend :

- Le rapport d'activité 2023 de l'association
- Le compte de résultat 2023
- Le budget prévisionnel 2024

Cette demande est présentée par M. le Président.

Le compte de résultat provisoire de l'année 2023 laisse apparaître

Un Total des produits d'exploitation provisoire	: 1 129 429 euros
Un Total des charges d'exploitation provisoire	: 1 169 369 euros
- Résultat financier provisoire	: 0 euros
- Résultat exceptionnel provisoire	: - 7805 euros
- Soit un déficit provisoire	: - 39 940 euros

Recettes parents provisoire : 685 067 euros contre 605 028 euros en 2022

Subventions syndicat PRB : 300 000 euros

Salaires, charges sociales et taxes assises sur les salaires 2023 provisoire : 732 798 euros contre 695 498 euros en 2022.

L'association est en réelle difficulté financière

Au vu des chiffres énoncés, la Jeunesse du Ried Brun fait actuellement face à de grandes difficultés financières qui se traduisent au quotidien par :

- Des salaires non versés dans les temps en décembre 2023 et en janvier 2024 ; en décembre 2023, ils ont failli ne pas être versés du tout
- Des retards de versement de subvention syndicale via le trésor public qui ne traite pas les mandats dans les temps malgré de nombreuses relances et alertes sur la situation financière de l'association
- Une nouvelle augmentation du SMIC et des charges patronales qui en découlent en ce début d'année donc une nouvelle augmentation notoire de la masse salariale
- Une augmentation du coût du traiteur en septembre 2023 (due à l'inflation)

- Une diminution significative des réserves de ses fonds propres
- Des délais de versements des subventions CAF (acompte et solde) qui mettent en difficulté les finances de l'association.

Ces difficultés ont été soulevées chaque année depuis plus de 2 ans, lors des réunions de Conseil d'administration, lors des assemblées générales et via les différentes rencontres menées avec les mairies.

Les augmentations tarifaires successives votées en janvier et septembre 2023 (+10%) ont permis d'améliorer les recettes sans pour autant réussir à maintenir un niveau de trésorerie suffisant. Sans autre option, un nouvel effort va être demandé aux parents, tout en sachant que certains d'entre eux commencent déjà à retirer leurs enfants des périscolaires en raison du coût trop élevé de ce service.

La gestion courante et les moyens humains sont optimisés

Plus de 400 familles profitent des services au quotidien. La mutualisation des accueils et des salariés permet une réactivité sur le terrain chaque jour.

Des efforts considérables pour la gestion courante des dépenses ont été fournis depuis 2 ans

- chaque poste de travail a été budgétisé et il a été établi une comptabilité analytique poussée, avec un trésorier bénévole
- Une économie a été réalisée au niveau comptable avec la gestion de la comptabilité en interne
- FIBA a été quitté pour Audit conseils avec une économie importante à la clé
- tous les évènements conviviaux à l'attention des salariés ont été annulés ces dernières années
- La coordination est contrainte de remplacer de manière très régulière sur le terrain, malgré l'embauche d'une animatrice volante (et cela ne suffit pas à combler tous les absents)
- Une rencontre est organisée avec le conseil d'administration tous les deux mois avec un suivi très précis entre la coordination et le bureau associatif
- une base de données unique via notre logiciel de gestion Coccinell'soft a été mise en place, qui permet un meilleur suivi pour les familles, un gain de temps pour les directeurs et une

rapidité de prise en charge des différentes problématiques de planning.

les effectifs périscolaires sont en hausse

En analysant le tableau des effectifs de 2023 à 2022, il apparait que les effectifs périscolaires sont globalement à la hausse

	MPA	KAF	ESC	LUC	URSCH	TOTAL JRB année 2023	TOTAL JRB année précédente (2022)	Tendance
Moyenne des présences le midi	57	77	87	75	42	338	328	hausse
Moyenne des présences le soir	21	29	41	33	11	135	129	hausse
Accueil du matin		12		15	6	33	28	hausse
Moyenne mercredi midi uniquement		42				42	25	hausse
Moyenne mercredi journée		30				30	39	baisse

	Nombre total d'inscrits	Moyenne des présences / jour 2023	Moyenne des présences / jour 2022	Tendance
ALSH HIVER (10 jours) + CAMP (5 jours)	111	33	33	Hausse
ALSH PRINTEMPS (10 jours)	108	32	36	Baisse
ALSH JUILLET (14 jours) + CAMP (12 jours)	137	55	56	Idem
ALSH AOUT (22 jours)	131	33	38	Baisse
ALSH TOUSSAINT (9 jours)	133	46	42	Hausse
ALSH NOEL	0	0	0	Idem

Les points à retenir sont les suivants :

- Des effectifs toujours en hausse sur l'ensemble des 5 structures ainsi que de nouvelles inscriptions qui tombent en cours d'année.
- Lors des mercredis et des vacances scolaires, des enfants extérieurs au Ried Brun sont également accueillis
- Les mercredis se sont établis depuis la rentrée de septembre 2023 sur le site des Lucioles de Bischwihr qui est mieux adapté en termes de locaux
- La baisse des enfants sur la journée du mercredi s'explique par la multitude d'accueils proposé : matin, après midi, avec ou sans repas, journée etc. ; mais également le coût trop élevé pour les parents dont les enfants fréquentent le périscolaire toute la semaine. Les familles ont alerté sur le fait qu'ils cherchaient d'autres moyens de garde.
- Les fluctuations d'effectifs d'une année sur l'autre, entre Fortschwihr et Bischwihr, s'expliquent par le RPI et le lieu de scolarisation des enfants qui varie chaque année.
- Tout le mois d'août a été ouvert pour la 1^{ère} fois en 2023 et l'ALSH a été bien fréquenté ; les parents ont été ravis de trouver une structure ouverte le mois complet.

A noter qu'un quota d'accueil maximal a dû être mis en place pour la 1^{ère} fois à Muntzenheim, et il a fallu gérer les incompréhensions et l'énervement des familles sans pouvoir leur apporter de réponse positive. Certaines familles se retrouvent sans place le midi malgré des places d'urgence ajoutées.

Il semble également important d'évoquer le travail et l'engagement des 40 professionnels employés au sein de l'association. Ces derniers mettent tous en œuvre des accueils exceptionnels lors de problématiques d'accueil de l'école (grèves, absences de professeurs non remplacés, événements exceptionnels...) et ne sont plus récompensés à leur juste valeur. Un

essoufflement général des équipes se fait ressentir, autant via les arrêts maladie que par le manque d'engagement dans leurs missions.

La pérennisation de l'association en jeu

Le conseil d'administration de la Jeunesse du Ried Brun est conscient de l'investissement des mairies dans la prise en charge des coûts internes liés aux bâtiments, aux coûts des énergies (chauffage, électricité etc.) et aux circonstances financières compliquées dans lesquelles certaines d'entre elles se trouvent.

Si une commune désirait voir ses frais officialisés, une transmission des factures devrait être faite avant la prochaine édition de convention avec les communes (demande également faite lors de la demande de subvention 2023) ; nous sommes toujours dans l'attente de la transmission des factures pour que cela puisse apparaître dans le bilan.

Dans ce contexte économique difficile, l'association lance une nouvelle alerte sur les difficultés et dépenses croissantes liées à l'activité. Les demandes répétées d'augmentation des subventions mairies ont toujours été refusées ces dernières années et l'association se retrouve dans une situation où la continuité des services proposés est totalement remise en cause pour la rentrée scolaire de 2024.

L'ensemble de la JRB est à flux tendu et sans une augmentation significative de la subvention, l'association ne pourra pas survivre. C'est pourquoi à la vue des éléments portés à votre connaissance, la demande de subvention porte sur 350 000 € (+ 50 000 € de plus qu'en 2022).

Conscients de l'effort demandés aux communes, l'association s'engage sur 3 axes de progrès qui devraient permettre d'améliorer sa situation financière :

- la gestion des arrêts maladies, en mettant en place une prime d'assiduité
- une nouvelle augmentation des tarifs
- un tarif plus élevé pour les enfants inscrits provenant des communes hors compétence

Le souhait est de faire perdurer l'association, son projet pédagogique et de pérenniser le personnel .

A l'issue de cette présentation, le Comité Syndical, à l'unanimité des délégués des communes votantes et pour les 5 structures suivantes :

- Les Kaferlas à Holtzwihr et son annexe à Riedwihr (Commune Porte du Ried)
- L'Escapade à Muntzenheim
- Les Lucioles (Bischwihr et Wickerschwihr)
- Les Mille-Pattes à Fortschwihr
- L'Ile aux Copains (Durrenentzen et Urschenheim)

Décide de fixer le montant de la subvention à l'association « La Jeunesse du Ried Brun » à 350 000 € pour l'année 2024.

Vote les crédits qui seront inscrits au budget primitif 2024 dans le tableau des subventions.

Décide de verser cette subvention selon une périodicité mensuelle de janvier à décembre 2024.

B.2 – Compétence Animation Jeunesse

B.2.1 – Nouvelles activités pour l'Anim'Jeunes et fixation des tarifs

délégués des communes ayant participé au vote : délégués de Andolsheim, Bischwihr, Fortschwihr, Porte du Ried, Muntzenheim et Wickerschihr

M. Steve Casotti, responsable du service jeunesse du syndicat propose les nouvelles activités suivantes :

Activité	Lieu	Tarifs proposés	
		Communes adhérentes à la compétence	Communes non adhérentes à la compétence
Among us géant 9-11 ans Jeu de rôle	Volgelsheim	3.00 €	5.00€
Tournois de just dance Jeu vidéo	Espace Ried Brun	4.00	6.00

Le Comité syndical, à l'unanimité des délégués des communes votantes, **accepte** les propositions et vote les tarifs correspondants.

B.3 – Divers

B.3.1 – Nouvelle sonorisation à l'Espace Ried Brun

M. le Président informe l'assemblée que dans le cadre de ses délégations, il a validé le devis pour l'acquisition de la nouvelle sonorisation pour un montant de 69 746,06 € TTC. Il a par ailleurs sollicité deux subventions qui ont été attribuées au syndicat : l'une auprès de la Région et l'autre auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace. Elles s'élèvent chacune à 12 000 €.

B.3.2 – Réaménagement du parking de l'Espace Ried Brun

M. Michel CAUMETTE expose les difficultés rencontrées par les bus pour accéder aux deux aires de stationnement de l'Espace Ried Brun :

- Au niveau du 1^{er} parking lorsque que des voitures stationnent sur les emplacements dédiés.
- Au niveau du 2^e parking, les terre-pleins arborés sont gênants.

Le second constat est qu'il est difficile de manœuvrer et de quitter le parking n°2 : présence de 2 terre-pleins non arborés et de barrières rouges situés de part et d'autre du chemin d'accès à la salle culturelle.

Enfin, il est difficile de quitter le parking n°2 pour regagner la rue Vauban en raison des 2 terre-pleins situés de part et d'autre de la sortie du parking n°2 dont l'un comporte un poteau EDF.

Il est possible d'intervenir au niveau des places de stationnement en modifiant le marquage au sol en propre régie et de solliciter une entreprise extérieure en vue de la démolition des îlots gênants, de la réfection des enrobés et de la dépose et repose soignée des barrières rouges et des potelets.

Trois entreprises ont été sollicitées :

- EUROVIA : proposition de créer un « quai bus » pour un montant de 20 000 € HT
- PONTIGGIA : 14 500 € HT (offre la plus détaillée)
- WOLF'S Services : 9 050 € HT

Il est convenu de demander des précisions à WOLF'S Services.

B.3.3 – Matinée citoyenne

M. le Président informe l'assemblée que la prochaine matinée citoyenne au gymnase se tiendra le samedi 13 avril 2024. La liste des travaux reste à définir.

B.3.4 – Programmation annuelle des réunions du conseil syndical

M. le Président propose un calendrier annuel des réunions de 2024. Les dates retenues sont les suivantes :

- mardi 19 mars
- mardi 2 juillet
- mardi 24 septembre
- mardi 26 novembre qui sera suivie d'un repas au P'tit Muntz.

La séance est levée à 20H00